

Banque au quotidien

Comparatif des garanties d'assurance et d'assistance des cartes Visa

Conditions au 1^{er} janvier 2021 – Susceptible de modifications.

ASSURANCE

LES GARANTIES D'ASSURANCE ⁽¹⁾	VISA CLASSIC*	VISA PREMIER	VISA PLATINUM	VISA INFINITE
Neige et montagne (sans franchise kilométrique)	-	Oui	Oui	Oui
→ Dont frais de recherche/ secours 1 ^{er} transport	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
→ Dont bris du matériel loué (franchise de 20 %)	-	800 €	800 €	800 €
→ Dont frais médicaux en France	-	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Retard de transport ou de bagages (+ de 4h)	-	400 € maximum	600 € maximum	840 € maximum
Annulation, modification, interruption de voyage	-	Jusqu'à 5 000 €	Jusqu'à 7 500 €	Jusqu'à 10 000 €
Garantie vol et dommage sur les véhicules de location (< 31 jours consécutifs – limitée à 2 sinistres par an)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Perte, vol et détérioration des bagages transportés	-	Jusqu'à 800 € par bagage	Jusqu'à 1 300 € par bagage	Jusqu'à 1 800 € par bagage
Responsabilité civile à l'étranger	-	1 525 000 € maximum	2 300 000 € maximum	4 600 000 € maximum
Garantie décès/ invalidité/ infirmité	46 000 € maximum	310 000 € maximum	465 000 € maximum	620 000 € maximum

ASSISTANCE

LES GARANTIES D'ASSISTANCE ⁽²⁾	VISA CLASSIC*	VISA PREMIER	VISA PLATINUM	VISA INFINITE
Rapatriement	Oui	Oui	Oui	Oui
Retour des accompagnants	Oui	Oui	Oui	Oui
Hébergement sans hospitalisation (jusqu'à 10 nuits)	65 €/ nuit	125 €/ nuit	125 €/ nuit	200 €/ nuit
Accompagnement et garde des enfants de moins de 15 ans	Oui	Oui	Oui	Oui
Rapatriement des animaux domestiques	Oui	Oui	Oui	Oui
Avance sur frais d'hospitalisation et remboursement des frais médicaux à l'étranger	Jusqu'à 11 000 €	Jusqu'à 155 000 €	Jusqu'à 155 000 €	Jusqu'à 156 000 €
Retour anticipé de l'assuré (hospitalisation ou décès d'un membre de la famille)	Oui	Oui	Oui	Oui
Poursuite judiciaire à l'étranger (prise en charge des honoraires d'avocat – franchise de 50€)	Jusqu'à 800 €	Jusqu'à 3 100 €	Jusqu'à 3 100 €	Jusqu'à 3 100 €
Renvoi des médicaments, lunettes, lentilles et prothèses auditives	-	Oui	Oui	Oui

Liste non exhaustive. *Dont Visa Classic à contrôle de solde.

Particuliers – Document d'informations sans valeur contractuelle

COMMENT DECLARER UN SINISTRE ?

Pour déclarer un sinistre en ligne et bénéficier de la réduction liée au partenariat Visa, vous pouvez vous rendre sur la page dédiée du site de visa : visa-assurance.fr

- Cliquez sur « déclarer un sinistre » et créez votre compte en renseignant les 9 premiers chiffres de votre carte assurée.
- Complétez le questionnaire pour qualifier et déclarer votre sinistre. Puis, vous pourrez suivre l'avancée de votre dossier dans la rubrique dédiée.

A noter – le sinistre peut également être déclaré

Par téléphone (Coût d'un appel local) au :

- 04 86 91 01 25 (Visa Classic).
- 04 86 91 01 20 (Visa Premier).
- 04 86 91 01 22 (Visa Platinum et Infinite).

Par courrier à :

CWI Distribution – Service Carte Visa
CS 60569 – 13594 Aix en Provence Cedex 3.

COMMENT UTILISER LES GARANTIES D'ASSISTANCE ?

Avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense, vous devez impérativement contacter l'assistance 24H/24 et 7 jours sur 7 via Internet :

- Renseignez les 9 premiers chiffres de votre carte pour accéder à votre espace.
- Pour connaître les services d'assistance liés à la carte ou demander une attestation d'assistance, vous pouvez vous rendre sur le site www.votre-assistance.fr

A noter – l'assistance peut également être contactée

Par téléphone (Coût d'un appel local) au :

- 09 69 32 10 03 (Visa Classic).
- 09 69 32 10 60 (Visa Premier).
- 09 69 32 10 03 (Visa Platinum).
- 01 83 77 06 00 (Visa Infinite).

Par mail à :

medical@votreassistance.fr

UTILISER LE SERVICE AIR REFUND

La réglementation européenne prévoit des indemnités forfaitaires pouvant aller jusqu'à 600 € si votre vol a plus de 3 heures de retard (600 € pour un trajet supérieur à 3 500 km, 400€ pour un trajet compris entre 1 500 km et 3 500 km, 250 € pour un trajet inférieur à 1 500 km), est annulé ou si on vous refuse l'embarquement.

Vous pouvez réclamer vous-même cette indemnité auprès de la compagnie aérienne, ou, pour vous simplifier la vie, faire appel à AirRefund, partenaire de Visa qui se chargera alors de toutes les démarches administratives, voire juridiques pour obtenir une indemnisation s'il y a lieu. La commission normalement prélevée par AirRefund s'élève à 30 % de

l'indemnité de la compagnie. Le partenariat AirRefund Visa permet de bénéficier de frais de dossiers réduits.

Cette indemnisation peut se cumuler avec les assurances retard d'avion et retard de bagages comprises dans les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite.

Pour utiliser ce service : <https://visacard.airrefund.com/>

Commission AirRefund selon la carte de paiement : 25 % (Classic) et 20 % (Premier, Platinum, Infinite)

[ASSISTANCE VOYAGE \(NOUVEAUTÉS COVID-19\) : Assurance Voyage Covid-19 – Info Sanitaire Coronavirus \(allianz-voyage.fr\)](#)

⁽¹⁾ Les garanties d'Assurance du contrat Carte Visa sont souscrites par Visa Europe Limited, pour le compte des clients porteurs de cartes Visa du Crédit Coopératif, auprès d'AXA France IARD et AXA France VIE, entreprises régies par le Code des assurances.

AXA FRANCE VIE, SA au capital de 487 725 073 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 310 499 959, AXA FRANCE IARD, SA au capital de 214 799 030 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 722 057 460—Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE.

Liste non exhaustive et susceptible de modifications. Voir détail auprès de votre Centre d'affaires.

⁽²⁾ Les prestations d'assistance médicale du contrat Carte Visa sont souscrites par Visa Europe Limited, pour le compte des clients porteurs de cartes Visa du Crédit Coopératif, auprès de Fragonard Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

Fragonard Assurances, SA au capital de 37 207 660 € immatriculée au RCS de Paris sous le n° 479 065 351 - Siège social : 2 rue Fragonard – 75017 PARIS.

Liste non exhaustive et susceptible de modifications. Voir détail auprès de votre Centre d'affaires